



Page : 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit: KEIM MYCAL-TOP**

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- **Emploi de la substance / de la préparation**

Peinture d'intérieur spéciale au silicate de potassium, à appliquer avec le système Mycal

- **Utilisations déconseillées** Toute autre utilisation est déconseillée.

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

KEIM NEDERLAND B.V.

(pour la Belgique)

Dukdalfweg 26 / NL-1332 BM Almere

Postbus 1062 / NL-1300 BB Almere

Tel. +31 36 53 20 620

www.keim.nl / info@keim.nl

- **Service chargé des renseignements:**

Service clients

Téléphone: 0031 (0)36 53 20 620

E-Mail: info@keim.nl

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Antipoisons / Antigif centrum: 0032 (0)70 245 245

GBK GmbH Global Regulatory Compliance

Emergency number: +49(0)6132/84463

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

- **Pictogrammes de danger** néant

- **Mention d'avertissement** néant

- **Mentions de danger** néant

- **2.3 Autres dangers** Produit alcalin. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Charges minérales, silicate de potassium, dispersion acrylique

(suite page 2)

BE



Page : 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: KEIM MYCAL-TOP

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:

CAS: 1314-98-3	sulfure de zinc	2,5-10%
EINECS: 215-251-3		
Reg.nr.: 01-2119475779-15-xxxx		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Le produit ne s'enflamme pas, adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de carbone (COx)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

En cas d'incendie, ne pas inhale la fumée, les gaz et les vapeurs.

BE

(suite page 3)



Page : 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: KEIM MYCAL-TOP

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Veiller à une aération suffisante.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.

Se conformer aux réglementations locales.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Eviter le contact avec la peau ou les yeux.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas inhaller les aérosols.

Equipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

· Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas inflammable.

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Stocker au frais.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Classe de stockage: 12

(suite page 4)

BE



Page : 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: KEIM MYCAL-TOP

(suite de la page 3)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

1314-98-3 sulfure de zinc

Inhalatoire	Acute - local effects, worker	5 mg Zn/m ³ (worker) (insoluble Zn)
-------------	-------------------------------	------------------------------------------------

· **PNEC**

1314-98-3 sulfure de zinc

Aquatic compartment - freshwater	(Zn) 0,0206 mg/l (freshwater) (PNEC acid)
Aquatic compartment - marine water	(Zn) 0,0061 mg/l (marine water) (PNEC acid)
Aquatic compartment - sediment in freshwater	(Zn) 235,6 mg/kg sed dw (sediment fresh water) (Faktor 0,5; EZB 2008)
Aquatic compartment - sediment in marine water	(Zn) 113 mg/kg sed dw (sediment marine water) (Faktor 0,5; EZB 2008)
Terrestrial compartment - soil	(Zn) 106,8 mg/kg dw (soil) (Faktor 3; EZB 2008)
Sewage treatment plant	(Zn) 0,052 mg/l (sewage treatment plant)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaller les aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre: P

- **Protection des mains:** Gants de protection

- **Matériau des gants**

Adapté par exemple:

Gants en coton traités au nitrile

Butylcaoutchouc

Epaisseur recommandée: ≥ 0,5 mm

Gants en PVC ou PE

Epaisseur recommandée: ≥ 0,5 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être

(suite page 5)

BE



Page : 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: KEIM MYCAL-TOP

(suite de la page 4)

calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** Consulter le chapitre 12 et 6.2

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Pâteuse

Couleur: Divers, selon la teinte

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH à 20 °C:** 11,4*

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:** Non déterminé.

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: non applicable.

Supérieure: non applicable.

· **Propriétés comburantes**

non applicable

· **Pression de vapeur à 20 °C:** ~23 hPa

· **Densité à 20 °C:** 1,5* g/cm³

· **Densité relative** Non déterminé.

· **Densité de vapeur.** non applicable

· **Vitesse d'évaporation** non applicable

(suite page 6)

BE

Page : 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: KEIM MYCAL-TOP

(suite de la page 5)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non applicable
· Viscosité: Dynamique à 20 °C:	1600-2100* mPas
Cinétique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (COx)
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

1314-98-3 sulfure de zinc

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 5,7 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Légèrement irritant

· En cas d'inhalation:

Irritation possible.

· En cas d'ingestion:

Irritation possible.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Aucune étude expérimentale connue.

(suite page 7)

BE



Page : 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: KEIM MYCAL-TOP

(suite de la page 6)

Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** néant

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

1314-98-3 sulfure de zinc

EC 50/48h (Zn) 204 mg/l (Daphnia) (pH <7)

EC 50/72 h (Zn) 144 mg/l (algues) (pH >7 - 8,5)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indication AOX:**

En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.

· **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:**

Le produit contient BaSO₄, TiO₂, ZnS

· **Indications générales:**

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE

(suite page 8)



Page : 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: KEIM MYCAL-TOP

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Eliminer selon les réglementations locales.

- Catalogue européen des déchets

08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
----------	-----------------------------------------------------------------------------

- Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA	néant
-------------------	-------

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, IMDG, IATA	néant
-------------------	-------

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA

· Classe	néant
----------	-------

- 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	néant
-------------------	-------

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant:	Non
---------------------	-----

- 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur	Non applicable.
---------------	-----------------

- 14.7 Transport en vrac conformément à
l'annexe II de la convention Marpol et au
recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport: N'est pas un produit dangereux selon les directives de transport.

- "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

BE



Page : 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: KEIM MYCAL-TOP

(suite de la page 8)

· Prescriptions nationales:

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Néant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la fiche technique: Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

BE